

Le Canard Blanc d'Henri IV

Le journal des élèves du collège Henri-IV

Le mois de janvier fut chargé en événements qui ont secoué la France entière. Nous avons décidé de réagir face à ces actes inqualifiables qui ont pour seul but d'installer un climat de terreur, de peur.

C'est pourquoi tous ensemble, nous avons construit ce numéro un peu particulier pour rappeler quelques grands principes de la France que sont la liberté d'expression et la laïcité, qui respectent les croyances de chacun.

Mais ce cinquième numéro n'est pas seulement consacré aux événements de janvier, vous découvrirez au fil de sa lecture, que nous vous souhaitons agréable, qu'il est jonché d'illustrations et de caricatures réalisées par les élèves, ainsi que d'articles divers. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous pouvez, vous aussi, être chroniqueurs dans les prochains numéros ! ■

Le comité de rédaction.



Dessin d'Alexandre STEIMES, élève de 5ème 1

SOMMAIRE

Actualités Paris, Janvier 2015	p. 2 – 4	L'illustré du p'tit lycée BD en allemand et en anglais Der Erköning et True Story	p. 20 – 24
Fenêtres sur cours Réflexions sur les événements	p. 5 – 7	Comme un chef Bouillon de poulet (recette allemande)	p. 25
H comme Histoire Laïcité, loi 1905	p. 8 – 9	Arts et spectacles Guignol au collège, Fondation L. Vuitton et expo S. Delaunay	p. 26 – 30
L'Écho d'Henri, économie et société Bernard Maris	p. 10	Les plumes d'Henri-IV Le Casino et Acrostiche	p. 31 - 32
Place des Grandes Femmes Élisabeth Badinter	p. 11	Les Livres en folie La quête d'Ewilan La vérité sur l'Affaire Harry Queber	p. 33 - 34
À la découverte des métiers Dessinateur de presse	p. 12	On'henri encor'	p. 35
Henri Hebdo caricatures au collège	p. 13 – 15	Mini infos	p. 36
Rubrique Internationale Franco-allemande Gabriele Münter et Ich bin Charlie	p. 16 - 19		

Actualités



Par Raphaël SABBAN et Adrien SCEMAMA, élèves de 6^o

Résumé des événements :

Mercredi 7 janvier :

Attaque portée contre le siège du journal satirique ; 12 morts et 6 blessés.

Jeudi 8 janvier :

Fusillade à Montrouge ; une jeune policière meurt.

Vendredi 9 janvier :

- Porte de Vincennes, une épicerie casher est prise, il y a des otages dont des femmes et des enfants ; 4 otages sont tués. Les agents du GIGN finissent par tuer ce terroriste.

- À Dammartin-en-Goële, une imprimerie est prise. Les deux terroristes ayant pris l'imprimerie sont tués par les forces de l'ordre.

Mardi 3 février :

- À Nice, devant un centre communautaire juif deux policiers sont blessés au couteau.

Comment réagir :

- Suite à ces horribles actes de barbarie, il ne faut pas céder à la peur, car c'est leur meilleure arme pour diviser la France. Il faut savoir se montrer vigilant sans leur montrer que l'on a peur. C'est en se réunissant que l'on arrivera à gagner ce combat et non en se divisant (ex : les partis politiques).

- Il ne faut pas réagir violemment et bêtement car nous ne sommes pas des barbares : « Il ne faut pas répondre à la bêtise par la bêtise ».

- Suite à ces attentats il ne faut pas sur-réagir en ne voulant plus sortir de chez soi, mais il faut rester vigilant et continuer à faire comme avant, les terroristes verront que l'on n'a pas peur.

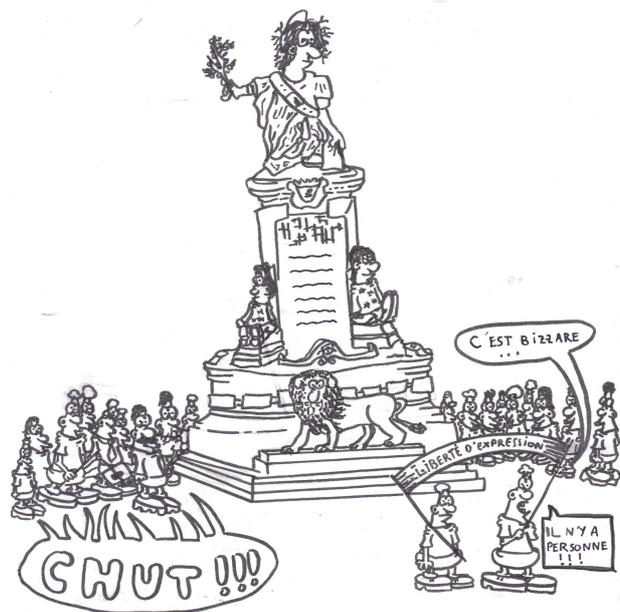
- Il ne faut pas non plus réagir en faisant des amalgames, c'est à dire ne pas tout mettre sur le dos des musulmans, car ces terroristes n'ont pas de religion, ils veulent juste disloquer la France et ses droits. La caricature n'est qu'un prétexte pour tuer.

- Il ne faut pas non plus répondre par la haine, car c'est un facteur de désordre au sein de notre société.

Les terroristes ont utilisé la caricature comme prétexte pour tuer.

Chaque personne se pose cette question : « Être ou ne pas être Charlie ». ■

PENDANT LA MINUTE DE SILENCE SUR LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE...



Dessin de Jay KADZ, élève de 6^o4.

Jay Kadz 6^o4

Actualités

Accepter nos différences, afin de mieux vivre ensemble

Par Lylia DURAND, élève de 6^{ème} 1

Les récents attentats qui ont été commis montrent que l'antisémitisme et le racisme n'ont malheureusement pas disparu en France au XXI^{ème} siècle. Comme le dit le "Traité sur la Tolérance" de Voltaire, dont les ventes ont fortement augmenté en réaction à ces événements, peu importe notre religion, notre origine ou notre couleur de peau, nous sommes tous des êtres humains et nous sommes égaux. Un héros d'un des attentats, Lassana Bathily, a énoncé cette phrase si juste qui fait écho à Voltaire :

*"Je ne suis pas un héros, je suis Lassana
Je n'ai pas sauvé des Juifs, mais des êtres humains".*



Comprendre que nous sommes égaux malgré nos différences peut être une chose difficile pour certains.

Depuis l'Apartheid, la seconde guerre mondiale et la Shoah, ou l'époque de Martin Luther King, tout n'a pas radicalement changé.

Certains pensent encore à exclure des personnes en raison de leur religion comme le prouve le récent attentat commis à la porte de Vincennes. Cet acte antisémite a choqué la communauté juive et ces personnes ont maintenant peur. De nombreux actes ont été commis contre des personnes uniquement en raison de leur religion ou de leur origine.

Le plus souvent, il s'agit d'actes antisémites,

comme par exemple en janvier 2006, quand Ilan Halimi fut séquestré, torturé et tué, en raison de sa religion, ou encore la fusillade contre des enfants juifs à Toulouse en 2012. Ce fléau n'existe pas qu'en France. Certains pays ont aussi été le lieu d'actes antisémites comme par exemple la Belgique en mai 2014 (quatre personnes tuées au musée juif de Bruxelles).

La marche républicaine du 11 janvier témoigne à quel point la France prend conscience de ce problème et à quel point nous sommes unis contre les actes terroristes qui ont été commis. Nous avons voulu montrer que personne ne cédera à la panique face à ces actes.



Actualités

Mais le racisme ne s'exprime pas qu'à l'encontre des juifs. D'autres personnes en sont victimes :

- Un jeune homme rom se fait lyncher par une douzaine de personnes en Seine-Saint-Denis en juin 2014 après avoir été séquestré.

- Depuis plusieurs années, lors de matchs de football, des joueurs noirs ou métisses se font huer par des spectateurs imitant des cris de singes ou jetant des peaux de bananes.

- La ministre de la justice, Christiane Taubira s'est fait insulter par des enfants qui lui ont jetté des bananes en la traitant de guenon à Angers en 2013.

- Le racisme anti-musulmans s'exprime aussi : taggage de mosquées..



Le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit !

La société dans laquelle j'aimerais vivre serait une société où chacun vivrait sans jamais se soucier de quelle nationalité il est ni à quelle religion il appartient. Les personnes pourraient discuter librement sans jamais rentrer en guerre pour des sujets de religions ou de croyances. J'aimerais voir les gens s'aimer et qu'il n'y ait pas de violence en cas de désaccord avec les idées de l'autre. Il n'y aurait pas de discrimination pour l'accès à l'emploi en raison de la couleur de peau ou de l'origine.

Je me sens bien ici, à l'école, car l'antisémitisme, la xénophobie ou le racisme n'ont pas leur place. Tous les élèves parlent entre eux sans jamais se soucier de leur religion, de leur couleur de peau ou de leur origine supposée.

Si ce problème atteignait en effet l'école, je serais triste. Triste pour les personnes qui ne réalisent pas que nous sommes tous des êtres humains et que nous sommes égaux.

“ Personne n'est né avec de la haine envers l'autre du fait de la couleur de sa peau, ou de son origine, ou de sa religion. Pour se haïr, les gens doivent apprendre à se haïr, et s'ils peuvent apprendre à se haïr, alors ils peuvent apprendre à s'aimer, car l'amour jaillit plus naturellement du cœur humain que son opposé” . Nelson Mandela traçait ainsi sa vision de l'humanité, une espérance qu'il offre aujourd'hui en héritage.

Nous pouvons espérer que la formidable mobilisation collective lors de la marche républicaine du 11 janvier 2015 contre les récents attentats, ou l'engouement suscité par le film *“ Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ?”*, vu par plus de douze millions de personnes, déboucheront sur une véritable volonté de changer nos comportements. ■

Émotion et inquiétude partagées, besoin d'expression, besoin de réflexion

Par Fabienne Schmitt, conseillère principale d'éducation.

De nombreux élèves ont souhaité réagir immédiatement après les attentats de Paris. Spontanément, plusieurs d'entre eux ont proposé que le *Canard Blanc* sorte un numéro spécial avec l'envie de remplir les pages de dessins, de caricatures, de couleurs pour rendre hommage aux dessinateurs assassinés.

Lors de la réunion du comité de rédaction le vendredi 9 janvier, tous les participants ont souhaité construire un numéro autour des attentats, non pas seulement pour les déplorer et rendre hommage aux victimes, mais pour *réfléchir*. La décision de passer dans toutes les classes pour présenter le dernier numéro du journal et pour inviter les élèves à écrire des articles a été unanime et, la semaine suivante, les membres du comité de rédaction se sont relayés pour le faire.

Presque chaque jour, des élèves sont venus proposer des dessins, des sujets d'articles avec la conscience aiguë que chaque mot devait être pesé, que chaque phrase engageait la responsabilité de son auteur. Le « concours » de caricatures lancé en décembre dernier dans le collège nous fournissait des dessins déjà prêts à être publiés ; d'autres ont suivi... Le numéro était en chantier...

Un des dessins, proposés par une élève de 4^{ème} 1 représentait Henri IV réagissant à l'attaque de Charlie Hebdo en disant : « *Même moi, Henri IV, Roi de France, je soutiens Charlie Hebdo de là où je suis. Vive la France !* ».

De fil en aiguille, cette « bulle » prêtant des propos à Henri IV est devenue l'objet d'une réflexion collective en classe de 4[°]1 (cours d'instruction civique avec M. L'Yvonnet) : que peut-on mettre dans la bouche d'Henri IV, quel message voulons-nous donner et cela est-il compatible avec le personnage ?

Mettre des propos dans la bouche d'Henri IV n'est pas une chose aisée. Il y a le message que l'on veut faire passer, ce que le personnage historique en question représente, la pertinence et la cohérence du propos. Tout cela n'est pas évident et on imagine à cette occasion, combien les journalistes et dessinateurs de presse doivent travailler pour une simple phrase.

Tout comme les fous du roi savaient susciter, par le rire, la réflexion et guider le roi dans ses décisions, les caricatures font réfléchir les citoyens.

Et une simple bulle peut nous mener loin ! Sur la page suivante, les différentes phrases écrites par les élèves de 4[°]1 qui ont travaillé en petits groupes de trois ou quatre pour proposer des phrases possibles et les soumettre ensuite à la classe en expliquant leur cheminement...

Lors d'une deuxième séance, les élèves, toujours en petits groupes, devaient choisir parmi ces propositions trois phrases pour leur sens et trois phrases pour leur forme en expliquant les raisons de leurs choix.

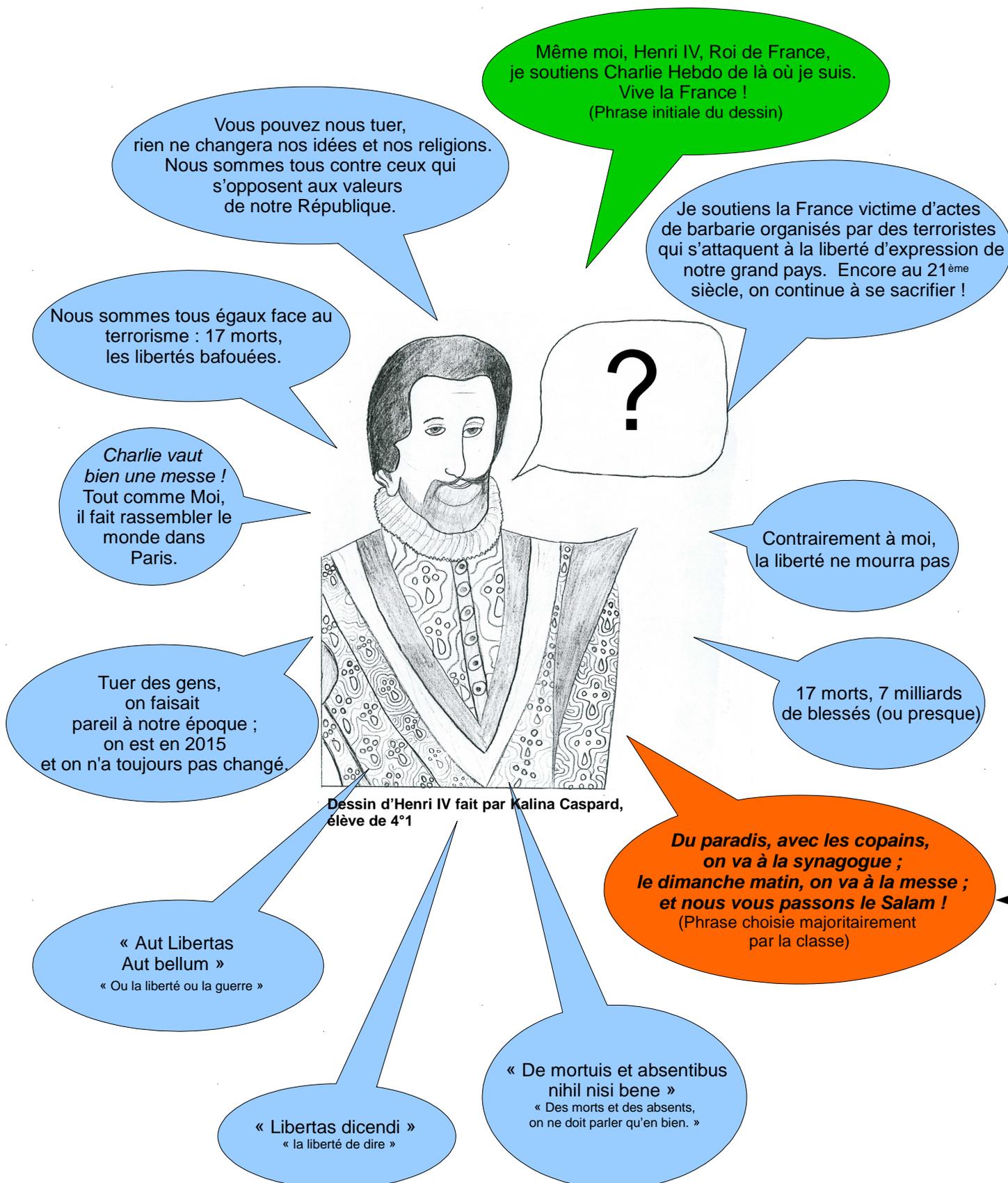
Tout cela a été l'occasion de discussions : le sens est important, mais la forme l'est aussi, il faut des phrases courtes, rythmées, éventuellement poétiques, imagées ou drôles, pour être percutantes...

A l'issue de cette séance, une phrase a été majoritairement choisie par la classe, car elle cherchait à réunir les religions de façon fraternelle ou paisible. Pourtant cette phrase donne lieu à des objections qui sont fondées et qui nous empêchent de la choisir en fin de compte (voir l'article de Naël Cadette).

Et vous, quelle phrase feriez-vous dire à Henri IV en ces circonstances ? ■

FENÊTRE SUR COURS

Voici les diverses phrases proposées par la classe de 4^o1 en cours d'éducation civique avec M. L'Yvonnet, professeur d'histoire géographie et Mme Schmitt, conseillère principale d'éducation.



"Objections votre honneur !"

Pourquoi la phrase choisie majoritairement par la classe ne peut pas être retenue

par Naël CADETTE, élève de 4^e1

La phrase choisie est imprécise en trois points :

Elle contient un amalgame

L'amalgame entre les arabes et les musulmans est très réducteur de leur personnalité en les mettant dans une case, ce qui leur pose donc un problème d'identité, car ils ne remplissent pas forcément ces critères : tous les musulmans ne sont pas arabes et vice versa.

Elle ne laisse pas de place pour les athées, les agnostiques, ou les autres religions

Il n'y a ici pas de propos concernant les personnes d'autres religions, agnostiques ou athées. Pourtant eux aussi ils meurent, eux aussi ils existent, eux aussi ils s'expriment !

Elle ramène tout à la religion

Chacun doit pouvoir vivre selon ses propres convictions religieuses ou autres. Mais ce que les auteurs de cette phrase ont sûrement voulu faire comprendre, c'est que « la fraternité est le mot d'ordre de la laïcité » (Bernard Maris)

Pour conclure:

La laïcité permet à tout le monde de vivre ensemble paisiblement. ■

"La laïcité n'est pas l'ennemie de la religion"

"La fraternité est le mot d'ordre de la laïcité"



Bernard Maris, Journaliste de Charlie Hebdo assassiné le 7 janvier dernier à Paris

La loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État

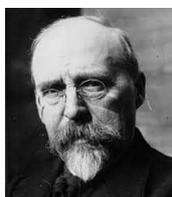
Par Octave VASSEUR-BENDEL, élève de 4^{ème}5

Dans la France de l'aube du XX^{ème} siècle, l'État est allié à l'Église catholique depuis 496, aux protestants depuis 1804 et aux juifs depuis 1806. Après une première séparation en 1794 à la Révolution française accompagnée d'une campagne de déchristianisation, l'État et l'Église se réconcilient en 1801 au Concordat de Bologne. Napoléon 1er et le pape Pie VII y décident que les membres du clergé seront nommés et rémunérés par l'État français. La liberté de culte et d'opinion est promulguée en 1824. Bien que depuis 1850 (loi Falloux), l'enseignement religieux soit obligatoire et que les clercs soient favorisés pour devenir professeurs, les relations entre l'Église et l'État finissent par se distendre durant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle.

C'est dans le cadre de cet éloignement que Jules Ferry instaure en 1882 l'école publique et laïque. L'affaire Dreyfus (1894-1905) divise la société en deux. Elle radicalise les positions qui sont à peu près les mêmes pour la loi de 1905. En 1899, Pierre Waldeck-Rousseau fonde le cabinet de défense républicaine. Il rend plus difficile la création de congrégations religieuses par différentes lois. En 1902, la gauche, favorable à la laïcité, remporte la majorité aux élections législatives et Émile Combes, nommé Président du Conseil, interdit deux ans plus tard toute création de nouvelle congrégation et limite les pouvoirs de celles existantes. Ces dissensions conduisent le pape Pie X à rompre les relations diplomatiques avec la France.

Afin de préparer la séparation de l'Église et de l'État, une commission parlementaire comportant 33 membres est formée en 1904. Elle est présidée par le protestant Ferdinand Buisson et a pour rapporteur (principal rédacteur) Aristide Briand. Si certains membres de la commission, tel Maurice Allard, veulent contrôler les Églises, Buisson et Briand, estimant une conciliation nécessaire, s'y refusent. En 1905, le remplacement d'Émile Combes par Maurice Rouvier à la présidence du conseil permet de conforter les travaux en cours.

Le projet de loi est présenté au Parlement à la fin de l'année. Aristide Briand essaye de concilier la droite, opposée à la séparation, et l'extrême gauche favorable à un durcissement du texte.



Ferdinand Buisson



Aristide Briand

Les débats sont longs et vifs. Certains s'opposent à la confiscation de biens de l'Église prévue par le projet. Finalement, la loi est votée le 9 décembre à 59,4% à la Chambre des députés et à 63,9% au Sénat.

La loi est désapprouvée par le pape, mais une partie des catholiques (comme le chanoine Louis Duchesne) l'accepte. Elle est bien accueillie par les protestants et les juifs, également concernés par la loi. La promulgation de la loi suscite de fortes tensions. Alors que les bibliothèques des paroisses sont saisies, des révoltes naissent en Bretagne, en Vendée et en Auvergne. Réciproquement, il est parfois dangereux pour un religieux de se promener en soutane dans la rue. Ces oppositions, à l'origine de morts et de blessés, sont apaisées par le ministre de l'Intérieur Georges Clémenceau.



Caricature de Relyan parue dans *Le Rire*, 20 mai 1905.

H COMME HISTOIRE

La loi de 1905 comporte 44 articles regroupés en 6 titres (principes généraux, inventaire des biens à saisir, édifices de culte, associations religieuses et police). Voici des extraits des deux premiers articles :

Article 1

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, [...] seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie [...] dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés [...].

Cette loi pose les fondements du concept de notre laïcité moderne. Dans d'autres systèmes, comme ceux de la Révolution française ou de pays anglo-saxons, la laïcité, si elle protège toutes les religions, n'exclut pas une croyance d'État, comme le culte de l'Être suprême à la Révolution française. Avec la loi de 1905 au contraire, la religion devient une affaire purement privée. Les clercs ne sont plus fonctionnaires et ne sont donc plus payés par l'État. La loi de 1905 a abouti à un équilibre : l'État se sépare des religions sans en être l'ennemi ; il protège la liberté de croire ou de ne pas croire de chaque citoyen, ainsi que la liberté de culte. En revanche, il n'influence aucune religion et n'est influencé par aucune d'elles.

Dans les départements d'Alsace et de Moselle reconquis en 1919, le Concordat continue de s'appliquer. L'État est donc allié avec le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme. L'islam, qui n'était pas pris en compte en 1801 du fait de la faible population musulmane en France à l'époque, a aujourd'hui un statut intermédiaire : les imams ne sont pas fonctionnaires, mais les mosquées peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un financement public comme par exemple la grande mosquée de Strasbourg.

Si cette distinction entre l'Alsace-Moselle et le reste de la France s'explique par des raisons historiques, on peut s'interroger sur le maintien de cette différence de régime près d'un siècle après la réintégration de ces départements. ■



Carte postale d'époque

Dans de nombreux territoires et départements d'Outre-mer (Guyane, Wallis et Futuna, Mayotte, la Polynésie française, la Réunion, les Antilles...), une ordonnance royale de Charles X datant de 1828 ou encore la loi Mandel de 1939 s'appliquent. Cette dernière autorise la subvention de certains cultes.

Bibliographie :

- Malet et Isaac, *Histoire 2*, Hachette Littératures, p.490 et p.500 à 502, "*La III^e République de 1870 à 1914*"
- La loi de 1905 peut être consultée sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>)

Un système qui s'essouffle ?

Par Alexandre Sabbaghi, élève de 4^{ème} 2



Économiste chez *Charlie Hebdo*, Bernard Maris nous a quitté lors du terrible attentat de janvier.

S'inspirant des travaux des grands économistes Karl Marx et John M. Keynes ou encore de ceux du philosophe et psychanalyste Sigmund Freud, Bernard Maris nous explique lors de sa dernière interview* que le système économique et social actuel, basé sur l'individu et la recherche de production de richesse toujours plus importante est destiné à sa perte.

Le capitalisme : Un système de pensée unique

Le système capitaliste se prétend basé sur une idéologie opposée aux systèmes de pensée unique tel que l'était le communisme soviétique ou même de nos jours la dictature Nord coréenne. En réalité, le capitalisme n'est autre qu'un second genre de système de pensée unique masqué par une impression de pouvoir basé sur le capital, l'argent. Accentué par la mondialisation et les multiples flux de marchandises, ce phénomène aboutit à un sentiment de besoin matériel constant qui ne s'assouvit jamais.

Le capitalisme : un système immature et égoïste

Le capitalisme est un système qui ne pense qu'au confort matériel actuel sans réfléchir aux répercussions futures de ses décisions. Également égoïste, le capitalisme est prêt à jouer sur la pauvreté ou le besoin de capitaux de certaines gens pour engendrer toujours plus de bénéfices (principe des crédits bancaires à fort taux d'intérêt). Basé sur la relation marchande, il nuit à la relation humaine.

Le capitalisme : une chasse au trésor effrénée

Omniprésent dans notre vie, le capitalisme recherche sans arrêt à produire de la richesse, même artificielle. Comme en bourse où des personnes cliquent sur les "bonnes" touches de leur clavier d'ordinateur pour gagner du capital. ■

* retrouvez l'interview de Bernard Maris sur le site du CLAV (Centre Laïque de l'Audiovisuel) : http://www.clav.be/prod_entretienmaris.html

PLACE DES GRANDES FEMMES

UNE FEMME ENGAGÉE

Par Aurore PAGEAUD,
élève de 3ème 3

Femme de lettres, féministe, philosophe et professeur de philosophie, Madame Élisabeth Badinter s'est toujours battue et se bat encore pour les combats moraux qui l'animent et la passionnent.

*Dans ce numéro consacré aux évènements tragiques du mois de janvier, découvrons ensemble quel rôle a joué la célèbre philosophe auprès de **Charlie Hebdo**, ainsi que pour la laïcité et pour la paix.*



Née le 5 mars 1944 à Boulogne-Billancourt, Élisabeth Badinter est l'arrière-petite fille du député communiste Édouard Vaillant à qui on attribue l'approfondissement des lois Jules Ferry. Elle est la fille de Marcel Bleustein-Blanchet, l'inventeur en France de la publicité moderne, directeur de Publicis.

Lorsqu'elle veut quelque chose, Élisabeth Badinter se bat pour l'obtenir, tel est son credo ! C'est ainsi qu'elle obtient l'agrégation au titre de spécialiste du siècle des Lumières. Elle explique encore aujourd'hui avoir besoin du XVIIIe siècle pour réfléchir. De 1999 à 2007, elle écrit une trilogie nommée « Passions intellectuelles » analysant ce mouvement.

Elle devient professeur de philosophie au lycée Henri-IV, puis à Polytechnique. En 1966, elle épouse Robert Badinter, le célèbre homme politique qui a fait voter l'abolition de la peine de mort en France en 1981.

Après lecture du *Deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir, grâce à laquelle elle dit avoir découvert véritablement le féminisme, elle écrit en 1980, *L'amour en plus*. Elle y explique qu'une femme n'a pas naturellement l'instinct maternel. Très contesté, ce livre la fera connaître du grand public.

On la qualifie de « féministe à contre-courant » et pour cause, Élisabeth Badinter est contre la parité qu'elle trouve être un bien joli mot, mais qui n'aide en rien les femmes à accéder au pouvoir toutes seules.

Elle est contre l'abolition de la prostitution, jugeant que cette loi est complètement inefficace à lutter contre les cercles mafieux et qu'elle fait de la prostituée indépendante une victime.

Elle défend *Charlie Hebdo* lors du procès des caricatures en 2007, comparant ces dessinateurs aux enfants de Voltaire qui se battent comme lui contre les fanatismes religieux. D'après elle, les dessinateurs n'étaient pas assez soutenus. Elle salue leur courage à continuer leurs activités malgré de très nombreuses menaces de mort.

Élisabeth Badinter prône le retour aux fondamentaux de la laïcité. Elle ne veut plus parler « des laïcités » ou même de « laïcité ouverte » et dit dans une interview accordée le 14 janvier 2015 au magazine féminin *Elle* que « par crainte d'une immense stigmatisation, on a failli à la laïcité. »

Elle est d'accord avec Philippe Val – journaliste et ancien directeur de *Charlie Hebdo* - quand celui-ci dit que le gouvernement n'a pas pris la mesure du danger de l'obscurantisme religieux. Elle dénonce « l'adhésion de la gauche à une société communautariste ».

Elle veut que chaque individu fasse preuve d'une extrême vigilance vis-à-vis de ses proches et travaille avec le Centre de Prévention contre les Dérives Sectaires. Chacun d'entre nous doit se poser la question : « comment transforme-t-on un enfant en bombe humaine ? ».

Elisabeth Badinter se bat encore et toujours pour des causes comme la laïcité, l'antiracisme, l'égalité homme-femme et surtout, pour la paix. ■

Le métier de dessinateur de presse et son devoir

Par Constance HAREL, élève de 4^e 5

Le dessinateur de presse travaille sur des dessins humoristiques et satiriques concernant souvent l'actualité politique, sociale, religieuse ou économique. Ce dernier publie ses créations dans des journaux hebdomadaires ou quotidiens. Il existe différentes sortes de dessins uniques de presse, appelés par les professionnels «cartoon», il y a les dessins avec des textes, qui expliquent le contexte de l'action et les caricatures dans lesquelles on reconnaît immédiatement la ou les personnes concernées.

Être dessinateur de presse, ce n'est pas seulement être drôle ou moqueur, c'est faire réfléchir les personnes sur la société. Il doit pouvoir, en un seul dessin, exprimer son sentiment sur le monde qui l'entoure sans tomber dans le radicalisme. Tout passe par son crayon, qui est son arme contre les injustices et les problèmes, les fautes et les erreurs...

Grâce à la liberté de la presse, la publication de ces dessins et de beaucoup d'autres articles est possible. En France, mais aussi dans la plupart des pays d'Europe, les journalistes et dessinateurs ont la chance de pouvoir s'exprimer librement et sans craindre la censure. Mais parfois, tout ne se passe pas ainsi... L'attentat au siège du journal de CHARLIE HEBDO, qui fit 12 morts dont des dessinateurs célèbres en est la preuve. Mais ce dont on est sûr, c'est que ces dessinateurs et leurs destins tragiques furent et resteront des militants de la laïcité et de la paix.

C'est ça, être dessinateur de presse.



Dessins par Elsa BENARROCH, élève de 6^{ème}2

HENRI HEBDO



Mme LUXARDO vue par Adam SARAGOUSSI, 6°4



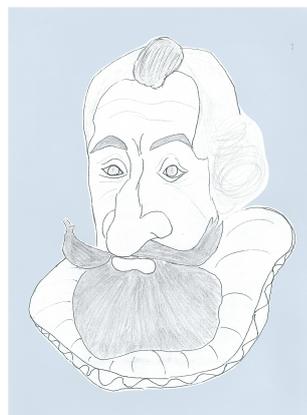
Ryan SAAIF, 5°5, vu par Jeanne CUNEO, 5°5



La surveillante Laura, vue par Calixte CROCHET-JEULIN, 5°2



Mme FRANZINI, principale-adjointe, vue par Jeanne CUNÉO, 5°5



Henri IV vu par Tim LINET-FRION, 4°3



Mme JURAVER vue par Mazarine BONNEL, 5°1



Côme ZEGNA RATA, 4°5, vu par Tim LINET-FRION, 4°3



La surveillante Iloé vue par Camila D'ESTUTT D'ASSAY, 3°2